



Organisation

La 2ème édition de la Sallanches OUTDOOR randonnée MARCHE/VTT/TRAIL est organisée par une association du vélo club et du ski club de Sallanches.

Cette manifestation sportive aura lieu le 12 Juillet 2015. Ce n'est pas une course et il n'y aura aucun classement. Elle est ouverte à tous, avec autorisation parentale pour les – de 18 ans (pas de licence sportive exigée). Une bonne condition physique est requise.

Chacun effectue sa discipline et sa distance choisie à son rythme. La convivialité, l'ambiance, la festivité et un bon état d'esprit sont les clefs de cette organisation.

Randonnée limitée à 350 participants.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de bris ou de vol de matériel. L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile.

L'organisation se donne le droit de modifier l'itinéraire en cas d'imprévu, d'autorisations, ou de mauvaises conditions météorologiques, de planifier un temps limite pour les grands parcours.

Inscriptions

La participation à l'une des randonnées, à allure libre et sans esprit de compétition, est soumise à une inscription préalable auprès de l'association organisatrice « Sallanches OUTDOOR ».

Tout participant âgé de moins de 16 ans doit être accompagné par son représentant légal ou d'une personne majeure désignée par ses parents.

Pour les mineurs, le bulletin d'inscription doit être obligatoirement signé par son représentant légal.

L'inscription peut se faire à l'Office du Tourisme de Sallanches ou sur place le jour même avec majoration. Il est possible de commencer votre inscription via le site internet de l'épreuve (voir adresse ci-dessous) en remplissant la partie "vos coordonnées". Vous recevrez alors un document PDF par email qu'il faudra remplir et retourner à l'office du tourisme de Sallanches ou à l'adresse suivante : Velo Club du Mont Blanc 35 rue saint Eloi 74700 Sallanches.

Site Internet : www.sallanches-outdoor.com

Le droit d'inscription est fixé à 15€ par adulte et 8€ par enfant de moins de 12 ans.

Cette inscription donne droit à participer à une des 3 randonnées (MARCHE ou VTT ou TRAIL), à un repas servi après l'épreuve sous la Grenette et un cadeau souvenir.

Annulations / remboursements

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la manifestation devait être annulée de son fait. Les participants ne seront pas remboursés si l'annulation de la manifestation est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible. (Alerte météo rouge ...)

En cas d'abandon ou de non participation, aucun frais d'inscription ne sera remboursé.

Déroulement de l'épreuve

En cas d'accident ou d'incident mécanique, vous pouvez contacter l'organisation au numéro de téléphone ci-après : 06.22.28.58.52 ou 06.08.78.63.83

Toute fin de participation ou abandon devra être signalé aux organisateurs avec restitution du carton de pointage.

Le participant doit être joignable pendant la manifestation avec les coordonnées téléphoniques mentionnées sur le bulletin d'inscription.

Les départs ont lieu place de la Grenette à Sallanches, l'arrivée aura lieu au même emplacement.

DEPART TRAIL : 8h00

DEPART VTT : 9h00

DEPART MARCHÉ : 10h

Des bénévoles seront présents aux points clefs du parcours pour assurer différentes missions (ravitaillements, sécurité carrefours et points dangereux.), un secouriste est présent à chaque ravitaillement équipé d'une trousse de secours et de moyens de communication.

Chaque ravitaillement est équipé également d'un véhicule motorisé pour une intervention plus rapide et efficace.

Le grand parcours « VTT » est déconseillé aux enfants de moins de 14 ans. Le petit parcours « VTT » est déconseillé aux enfants de moins de 12ans. Une pratique régulière et confirmée du « VTT » est conseillée pour ce parcours.

Le grand parcours « TRAIL » est déconseillé aux enfants de moins de 16 ans. Le petit parcours « TRAIL » est déconseillé aux enfants de moins de 14 ans. Une pratique régulière et confirmée du « TRAIL » est conseillée pour ce parcours.

Ravitaillement:

3 points de ravitaillements sont prévus sur les randonnées.

- Centre de CORDON : pour la randonnée Marche, VTT et TRAIL

- DORAN et MAYERES : pour la randonnée VTT et TRAIL

Sécurité

Il revient au participant de prendre toutes les mesures nécessaires pour sa santé et sa propre sécurité.

Chaque parcours peut être raccourci par le participant qui jugera de son état physique pendant l'épreuve. Ces raccourcis sont signalés sur les cartes des parcours.

Il est obligatoire de se présenter aux points de ravitaillement ou à l'arrivée pour signaler la fin de la participation et restituer le carton de pointage.

Les parcours sportifs « TRAIL » et « VTT » exigent de la technicité et une bonne condition physique. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter un participant s'il juge que cela est préférable pour lui .

Avant d'engager un jeune mineur sur un parcours, les représentants légaux devront prendre connaissance de la difficulté du circuit choisi (distance, dénivelé, technicité) et respecter les conditions d'âge minimum requises.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire en VTT.

La participation à la randonnée implique l'acceptation du présent règlement. En cas d'accident, la responsabilité de l'association « Sallanches OUTDOOR » ne pourra être mise en cause quelle qu'en soit la raison.

Assurance

L'organisation recommande aux participants de souscrire une assurance individuelle accident. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant ou après l'épreuve.

La courtoisie, le respect de la propriété privée et de l'environnement sont des règles à respecter. Aucun véhicule à moteur ne sera autorisé sur les différents circuits balisés.

Droit à l'image

Par sa participation à la Randonnée « Sallanches OUTDOOR », chaque participant autorise expressément l'association « Sallanches OUTDOOR » (ou ses ayant droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la Randonnée « Sallanches OUTDOOR » en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de la randonnée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Loi informatique et libertés

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « informatique et libertés » N°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les participants sur tous les fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant un e-mail ou un courrier.

Respect environnement et développement durable

Les parcours situés dans un cadre magnifique longent et traversent une zone classée « site NATURA 2000 ». Il est demandé à tous les participants de suivre scrupuleusement les tracés qui empruntent chemins et sentiers. Tout concurrent qui ne respectera pas ces prescriptions s'exposera à être pénalisé selon la gravité des faits constatés par les bénévoles. Ces consignes seront rappelées lors des briefings d'avant départ des épreuves.

L'organisation s'efforce que cette manifestation sportive respecte des normes de développement durable :

- une charte de l'éco-randonneur est annexée au présent règlement.
- Des gobelets réutilisables seront utilisés sur le site
- Un tri sélectif des poubelles sera mis en place

Charte de l'éco-randonneur

- J'utilise les transports en commun et/ou le covoiturage (covoiturage74,LIHSA)
- Je respecte les biens et les personnes rencontrées
- Je respecte les bénévoles et me conforme à leurs directives
- Je suis scrupuleusement les chemins et sentiers balisés par les organisateurs
- Je ne jette aucun détritrus dans la nature
- Je ne cueille pas de fleurs
- Je respecte le tri sélectif mis en place par l'organisation de la course aux ravitaillements

Tout participant doit

- respecter le code de la route en toutes circonstances,
- respecter le balisage notamment lors de passage en propriété privée (balisage effectué par nos soins),
- respecter la nature et l'environnement,
- respecter les autres usagers. (Cavaliers, pédestre,...)
- Signaler sa fin de participation en remettant le carton de pointage à l'organisation.

Matériel obligatoire : Casque pour le VTT, téléphone portable.